



Partage de la maison familiale

Par **poiuykiytee**, le 16/11/2016 à 22:42

Bonjour,

Je souhaite divorcer. Mon mari et moi sommes propriétaires d'une maison achetée pendant notre mariage. Nous sommes mariés sous le régime de la communauté. La maison est donc à nous deux. Il reste 6 ans de crédit à 850 euros par mois (taxe foncière et taxe d'habitation incluses mensuellement)

Ma question est la suivante : L'un des deux va rester dans la maison le temps qu'elle soit vendue (cela peut durer longtemps).

Si celui qui part a un loyer (location d'un autre bien) compris entre 600 et 700 euros (à peu près le plus bas que l'on puisse trouver dans la région). Qui va devoir payer quoi à qui?

En effet, celui qui part va devoir rembourser sa part du crédit que l'autre aura payer, mais il doit aussi payer son nouveau loyer.

En plus il paraît qu'il y a un pourcentage à appliquer dans le calcul. Je n'y comprends plus rien.

Quelqu'un a t'il compris mon problème?

Merci de me répondre

Bien cordialement

Lili